

Le 03/04/2021

Zeyneb MEZHOUD ¹, Narimene DEHIMI ¹

Contact: docteur_mezhoud@outlook.fr

¹ Laboratoire de Chimie Analytique, Département de Pharmacie, Faculté de Médecine, Université Salah Boubnider-Constantine 3.

INTRODUCTION

Dans un contexte économique difficile pour les officinaux, de la concurrence des parapharmacies et des sites de dispensation étrangers, les pharmaciens doivent développer de nouvelles missions leur conférant une place d'acteurs majeurs en santé publique.

Un dispositif d'accompagnement intitulé « Bilan Partagé de Médication BPM » présente un intérêt aussi bien pour le patient, pour la santé publique, que pour le pharmacien d'officine et les autres professionnels de santé qui prennent en charge le patient.

➤ L'objectif de ce travail est de présenter l'importance de la coordination pluriprofessionnelle médecin-pharmacien pour réduire le risque iatrogène et améliorer l'adhésion au traitement à travers un exemple pratique réalisé par Mondet L et al (2021).

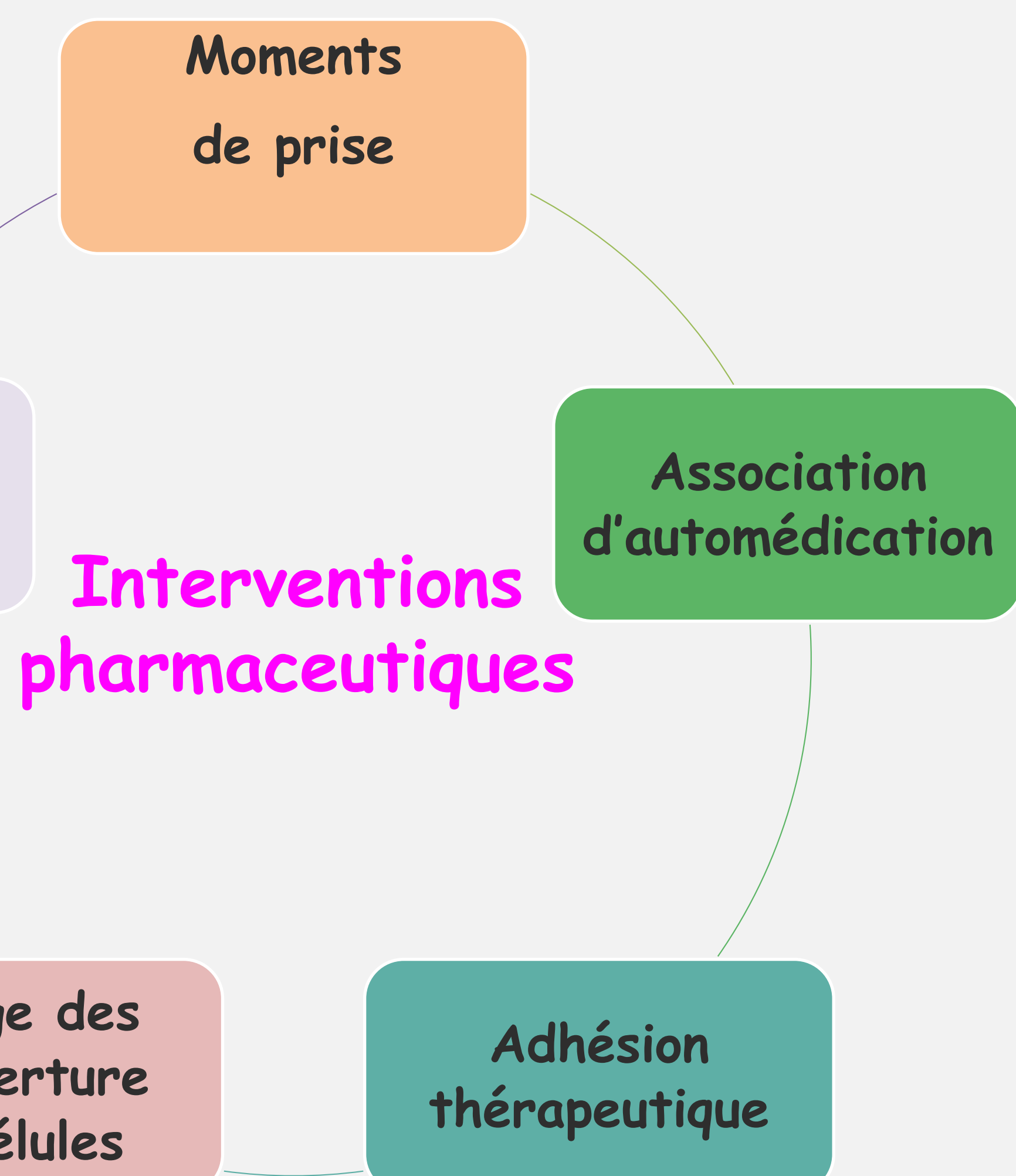
qu'est-ce que le bilan partagé de médication

La HAS définit le bilan partagé de médication comme « une analyse critique structurée des médicaments du patient dans l'objectif d'établir un consensus avec le patient concernant son traitement, en ayant soin d'optimiser l'impact clinique des médicaments, de réduire le nombre de problèmes liés à la thérapeutique et de diminuer les surcoûts inutiles. Cette démarche impose de mettre en perspective le traitement du patient (issu du bilan médicamenteux) en regard de ses comorbidités, d'éventuels syndromes gériatriques, de ses souhaits, et d'outils d'évaluation pharmacologique comme ceux de détection de médicaments potentiellement inappropriés »

Principaux objectifs du « bilan partagé de médication:

- **Pour le patient et pour la santé publique:**
 - Favoriser la bonne observance des traitements chroniques;
 - Prévenir l'iatrogénie médicamenteuse;
 - Apporter des réponses aux interrogations du patient concernant ses traitements.
- **Pour le pharmacien et les autres professionnels de santé:**
 - Revaloriser la fonction de pharmacien d'officine;
 - Décharger les médecins et favoriser la coopération interprofessionnelle.

Au-delà des aspects techniques liés à la pharmacothérapie, les interventions pharmaceutiques « IP » pourront concerner un versant plus pratique



EXEMPLE: Réévaluation des prescriptions médicamenteuses chez le sujet âgé : bilan partagé de médication en officine et revue de médication en établissement de santé - travail réalisé par Mondet L, Housieaux E, Khayat Y, Brazier M, Belhout M, Bloch F, et al en 2021.

Analyse des BPM réalisés dans 50 officines.

Analyse des BPM effectués à l'hôpital pour les patients en service de long séjour gériatrique.

La typologie des IP:

- Les modifications thérapeutiques;
 - Le devenir des prescriptions de médicaments potentiellement inappropriés (MPI).
- 250 patients (moyenne d'âge = 77,6 ans ± 7,3) en ambulatoire et 44 patients (moyenne d'âge = 85,25 ans ± 8,36) hospitalisés en gériatrie ont respectivement bénéficié d'un BPM.
 - Les IP étaient en moyenne de 1,72 IP/patient (dont 22,6 % de MPI) et de 2,82 IP/patient (dont 24,2 % MPI) respectivement.
 - Le taux d'acceptation des IP était de 34 % et 75 %, respectivement.

Le BPM sécurise la prise en charge médicamenteuse des sujets âgés qu'il soit réalisé en milieu ambulatoire ou à l'hôpital.

CONCLUSION

- ✓ Une nouvelle mission du pharmacien d'officine en matière de suivi des traitements et d'accompagnement de la prise en charge thérapeutique des patients âgés, polymédiqué apporte incontestablement de nombreux bénéfices pour le patient, la santé de l'ensemble de la population, ainsi que pour le pharmacien d'officine qui voit en particulier son rôle de professionnel de santé pleinement valorisé.
- ✓ Le « bilan partagé de médication » offre aux pharmaciens une occasion unique de se positionner comme experts du médicament auprès des patients, mais aussi de leurs aidants et des autres professionnels de santé, aux premiers rangs desquels les médecins et les infirmiers.
- ✓ Le BPM implique en outre une coopération plus étroite entre le pharmacien d'officine et les autres professionnels de santé, dont les médecins généralistes et spécialistes.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Guide d'accompagnement des patients: le bilan partagé de médication chez le patient âgé polymédiqué- novembre 2017.

[2] Mondet L, Housieaux E, Khayat Y, Brazier M, Belhout M, Bloch F, et al. Réévaluation des prescriptions médicamenteuses chez le sujet âgé : bilan partagé de médication en officine et revue de médication en établissement de santé. Le Pharmacien Hospitalier et Clinicien. mars 2021;S2211104221000345.